



Non respect des travaux à faire

Par **lola**, le **12/10/2011** à **19:18**

Bonjour,

J'habite en hlm et depuis 5 mois ma hôte ne fonctionne pas donc odeur, humidité à savoir que j'habite en studio. Je ne suis pas la seule dans l'immeuble.

J'appelle depuis juin le monsieur qui s'en occupe et rien ai fait...

Je souhaite savoir si je peux suspendre les loyers quitte à les verser à un centre de dépôt.

Quelle est la procédure légale à suivre car je prépare un 1er recommandé mais je préfère être sûre de mes droits en tant que locataire et savoir quoi mettre dans ce recommandé pour secouer un peu l'histoire. Surtout que nous arrivons en hiver et qu'ouvrir les fenêtres pour aérer quand on fait à manger n'est pas terrible vu que je suis au rdc.

Bien cordialement,

Par **mimi493**, le **12/10/2011** à **22:18**

[citation]Je souhaite savoir si je peux suspendre les loyers quitte à les verser à un centre de dépôt. [/citation] non, d'ailleurs la caisse des dépôts et consignation ne l'acceptera pas

LRAR de mise en demeure de procéder à la réparation au bailleur et s'il refuse, vous devrez l'assigner au tribunal d'instance

Par **lola**, le **13/10/2011** à **16:09**

En gros je dois tout de même payer ces loyers ... pas très juste car il ne refuse absolument pas de le faire, ça fait juste 5 mois que ça traîne donc...voilà. Je vais écrire dans un premier temps et on verra . Merci à vous;
Bonne journée